



Benjamin Moore®

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision : 26-juin-2025

Numéro de révision: 4

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	SILICONE ALKYD HI HEAT COATING ALUMINUM
Code du produit	HP2640-78FR
Code produit Alternate	UF9978
Classe de produit	PEINTURE DILUÉE AU SOLVANT
Couleur	Aluminium
Utilisation recommandée	Peinture
Restrictions d'utilisation	Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour

Benjamin Moore & Cie Limitée
1651, Stellar Drive, entrepôt 1
Whitby, Ontario L1N 6A7
Tél.: 1-800-361-5898
www.benjaminmoore.com/fr-ca

Fabricant

Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
Tél. : 1-866-708-9180
www.benjaminmoore.com

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC: +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300
+1 703-527-3887 (en dehors des États-Unis et du Canada)
CANUTEC: 613-996-6666 (urgence de transport seulement)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Danger par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3
Physical hazard not otherwise classified	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Peut provoquer une allergie cutanée
Peut induire des anomalies génétiques
Peut provoquer le cancer
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Liquide et vapeurs inflammables
Risque de combustion spontanée



Aspect liquide

Odeur solvant

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
Porter des gants de protection
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation.
Défense de fumer
Maintenir le récipient fermé de manière étanche
Mise à la terre et liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques
Immédiatement après utilisation, les chiffons, laines d'acier ou rebuts utilisés avec ce produit dans un contenant métallique hermétique rempli d'eau ou sécher à plat.

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Peau

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
NE PAS faire vomir

Incendie

En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Les matériaux, utilisés avec ce produit, tels les chiffons, peuvent s'enflammer spontanément. Après utilisation, mettre les chiffons dans l'eau ou les sécher à plat, puis les jeter.

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible

3. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Stoddard solvent	8052-41-3	10 - 30%	-	-
Distillates, petroleum, hydrotreated light	64742-47-8	10 - 30%	-	-
Silica, mica	12001-26-2	10 - 30%	-	-
Aluminum	7429-90-5	5 - 10%	-	-
Silica, crystalline	14808-60-7	0.5 - 1%	-	-
Benzene, 1,3-dimethyl-	108-38-3	0.1 - 0.25%	-	-
n-Butyl alcohol	71-36-3	0.1 - 0.25%	-	-
1,10-Phenanthroline	66-71-7	0.1 - 0.25%	-	-
Methyl ethyl ketoxime	96-29-7	0.1 - 0.25%	-	-
Ethyl benzene	100-41-4	0.1 - 0.25%	-	-
Benzene, 1,4-dimethyl-	106-42-3	0.1 - 0.25%	-	-
Benzene, 1,2-dimethyl-	95-47-6	0.1 - 0.25%	-	-

Confidential Business Information note

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Après un rinçage initial, retirer les lentilles cornéennes s'il y a lieu, puis poursuivre le rinçage pendant au moins 15 minutes, en gardant les yeux ouverts. Consulter un médecin si les

	symptômes persistent.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Détruire les articles contaminés tels que: chaussures.
Inhalation	Sortir à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. En l'absence de respiration, placer sous respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. À moins d'une recommandation médicale, ne pas induire le vomissement. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection personnelle.
Symptômes et Effets les Plus Importants	Peut causer une réaction cutanée allergique.
Avis aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Mousse, poudre pour feux, eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.
Risques Spécifiques à la Substance Chimique	Matériel combustible. Exposé au feu ou à une chaleur extrême, un contenant fermé peut éclater. Tenir loin de la chaleur et des sources d'allumage. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de vapeurs et de gaz irritants.
Sensibilité au choc	Non
Sensibilité à la décharge électrostatique	Oui
Données sur l'inflammabilité	
Point d'éclair (°F)	104
Point d'éclair (°C)	40
Méthode	PMCC
Limites d'inflammation dans l'air	

Limite inférieure d'inflammabilité
Limite supérieure d'inflammabilité:

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

NFPA

Risques pour la santé
Inflammabilité
Stabilité
Spécial :

1
2
0
Sans objet

Légende NFPA

0=Non dangereux
1=Faible
2=Modéré
3=Élevé
4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles

Porter un équipement de protection individuelle. Éloigner de toute source d'allumage.

Autres informations

Empêcher toute fuite ou rejet additionnel s'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher la contamination des eaux souterraines et la pénétration du produit dans les drains. Ne pas rejeter dans le système d'égout sanitaire ni dans les eaux de surface. Alerter les autorités locales en cas de rejet substantiel ne pouvant être confiné.

Précautions relatives à l'environnement

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes de nettoyage

Endiguer. Étancher à l'aide de matières absorbantes inertes. Ramasser et déposer dans des contenants bien étiquetés. Nettoyer à fond les surfaces contaminées.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention

Utiliser uniquement dans un local doté d'un système approprié de ventilation par aspiration. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards vaporisés. Prendre les mesures préventives appropriées contre les décharges statiques. Pour prévenir l'allumage des vapeurs par une décharge d'électricité statique, toutes les pièces d'équipement métalliques doivent être mises à la terre.

Tenir loin des flammes, des surfaces de chaleur et des sources d'allumage.

Entreposage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hors de la portée des enfants.

DANGER - Les chiffons, tampons de laine d'acier ou rebuts imbibés de ce produit peuvent s'enflammer spontanément s'ils ne sont pas éliminés correctement. Après usage, il faut donc les placer immédiatement dans un contenant métallique rempli d'eau et scellé.

Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Stoddard solvent	TWA: 100 ppm	100 ppm - TWA 572 mg/m ³ - TWA	290 mg/m ³ - TWA 580 mg/m ³ - STEL	525 mg/m ³ - TWA	100 ppm - TWAEV 525 mg/m ³ - TWAEV
Silica, mica	TWA: 0.1 mg/m ³ respirable particulate matter	3 mg/m ³ - TWA	3 mg/m ³ - TWA	3 mg/m ³ - TWA	3 mg/m ³ - TWAEV
Aluminum	TWA: 1 mg/m ³ respirable particulate matter	10 mg/m ³ - TWA 5 mg/m ³ - TWA	1.0 mg/m ³ - TWA	1 mg/m ³ - TWA	10 mg/m ³ - TWAEV 5 mg/m ³ - TWAEV
Silica, crystalline	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable particulate matter	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.10 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
Benzene, 1,3-dimethyl-	TWA: 20 ppm	100 ppm - TWA 434 mg/m ³ - TWA 150 ppm - STEL 651 mg/m ³ - STEL	100 ppm - TWA 150 ppm - STEL	100 ppm - TWA 150 ppm - STEL	100 ppm - TWAEV 434 mg/m ³ - TWAEV 150 ppm - STEV 651 mg/m ³ - STEV
n-Butyl alcohol	TWA: 20 ppm	20 ppm - TWA 60 mg/m ³ - TWA	15 ppm - TWA 30 ppm - Ceiling	20 ppm - TWA	50 ppm - Ceiling 152 mg/m ³ - Ceiling Skin absorption can contribute to overall exposure.
Ethyl benzene	Ototoxicant - potential to cause hearing disorders TWA: 20 ppm	100 ppm - TWA 434 mg/m ³ - TWA 125 ppm - STEL 543 mg/m ³ - STEL	20 ppm - TWA	20 ppm - TWA	100 ppm - TWAEV 434 mg/m ³ - TWAEV 125 ppm - STEV 543 mg/m ³ - STEV
Benzene, 1,4-dimethyl-	TWA: 20 ppm	100 ppm - TWA 434 mg/m ³ - TWA 150 ppm - STEL 651 mg/m ³ - STEL	100 ppm - TWA 150 ppm - STEL	100 ppm - TWA 150 ppm - STEL	100 ppm - TWAEV 434 mg/m ³ - TWAEV 150 ppm - STEV 651 mg/m ³ - STEV
Benzene, 1,2-dimethyl-	TWA: 20 ppm	100 ppm - TWA	100 ppm - TWA	100 ppm - TWA	100 ppm - TWAEV

		434 mg/m ³ - TWA 150 ppm - STEL 651 mg/m ³ - STEL	150 ppm - STEL	150 ppm - STEL	434 mg/m ³ - TWAEV 150 ppm - STEV 651 mg/m ³ - STEV
--	--	---	----------------	----------------	---

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau

Vêtements à manches longues et gants de protection.

Protection respiratoire

Dans une application dépassant les limites d'exposition admissibles, porter un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH sélectionné par un technicien qualifié en fonction des conditions de travail particulières. Pour vaporiser le produit ou l'appliquer en lieu confiné, porter un appareil respiratoire recommandé pour la pulvérisation de peinture ou pour la protection contre les vapeurs organiques conforme aux normes NIOSH.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	liquide
Odeur	solvant
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible
Densité (lbs./gal)	8.7 - 9.2
Densité	1.04 - 1.11
pH	Aucun renseignement disponible
Viscosité (cps)	Aucun renseignement disponible
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur à 20 °C (kPa)	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
% solides en masse	55 - 65
% solides en volume	40 - 50
% volatiles en masse	35 - 45
% volatiles en volume	50 - 60
Teneur limite réglementaire en COV (g/l)	< 500
Point d'ébullition (°F)	180

Point d'ébullition (°C)	82
Point de congélation (°F)	Aucun renseignement disponible
Point de congélation (°C)	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair (°F)	104
Point d'éclair (°C)	40
Méthode	PMCC
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité:	Non applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	Non applicable
Temp d'autoignition (°F)	Aucun renseignement disponible
Temp d'autoignition (°C)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°F)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°C)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Sans objet
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Tenir loin des flammes, des surfaces chaudes, de l'électricité statique et des sources d'allumage.
Matières incompatibles	Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition	Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.
-----------------------------	---

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Une exposition répétée et prolongée aux solvants organiques peut causer des dommages irréversibles au cerveau et au système nerveux. Il peut être nocif ou fatal de faire intentionnellement un usage abusif du produit en concentrant et en inhalant les vapeurs.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Aucun renseignement disponible
-----------	--------------------------------

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux	Un contact avec les yeux peut causer une irritation.
Contact avec la peau	Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite. Un contact prolongé avec la peau peut dessécher la peau et entraîner une dermatite.
Inhalation	En concentration élevée, les vapeurs et aérosols irritent les yeux, le nez, la gorge et les poumons et peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des pertes de conscience, ainsi que d'autres effets néfastes au système nerveux central.
Ingestion	L'ingestion peut irriter les membranes muqueuses. Une petite quantité de ce produit aspiré dans le système respiratoire lors de l'ingestion ou du vomissement peut causer des dommages pulmonaires bénins ou graves, pouvant à la limite entraîner la mort.
Sensibilisation	Peut provoquer une allergie cutanée.
Effets neurologiques	Aucun renseignement disponible.
Effets mutagènes	Aucun renseignement disponible.
Effets sur la reproduction	Aucun renseignement disponible.
Effets sur le développement	Aucun renseignement disponible.
Effets sur les organes cibles	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique	Peut causer des troubles et des lésions au/à la. Système nerveux central. Appareil respiratoire.
STOT - exposition répétée	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
Autres effets nocifs	Aucun renseignement disponible.
Risque d'aspiration	Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'aspiration de faibles quantités de ce produit dans l'appareil respiratoire durant l'ingestion ou la régurgitation peut causer de graves lésions aux poumons pouvant conduire à la mort.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale)	47696 mg/kg
ETAmél (cutané)	99999 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	96 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeur)	1600.3 mg/l

Renseignements sur les composants

Attention - Ce mélange contient une substance non encore testée complètement

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Distillates, petroleum, hydrotreated light 64742-47-8	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.2 mg/L (Rat) 4 h
Benzene, 1,3-dimethyl- 108-38-3	= 5 g/kg (Rat)	= 12.18 g/kg (Rabbit) = 14100 µL/kg (Rabbit)	= 5984 ppm (Rat) 6 h

n-Butyl alcohol 71-36-3	= 790 mg/kg (Rat)	3400 mg/kg (Rabbit)	> 8000 ppm (Rat) 4 h
1,10-Phenanthroline 66-71-7	= 132 mg/kg (Rat)	-	-
Methyl ethyl ketoxime 96-29-7	= 930 mg/kg (Rat)	1000 - 1800 mg/kg (Rabbit)	> 4.83 mg/L (Rat) 4 h
Ethyl benzene 100-41-4	= 3500 mg/kg (Rat)	= 15400 mg/kg (Rabbit)	= 17.4 mg/L (Rat) 4 h
Benzene, 1,4-dimethyl- 106-42-3	= 4029 mg/kg (Rat)	-	= 4740 ppm (Rat) 4 h = 4550 ppm (Rat) 4 h
Benzene, 1,2-dimethyl- 95-47-6	= 3608 mg/kg (Rat)	= 14100 mg/kg (Rabbit)	= 4330 ppm (Rat) 6 h

Toxicité chronique

Cancérogénicité

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène .:

Nom chimique	CIRC	NTP
Silica, crystalline	1 - Human Carcinogen	Known
Ethyl benzene	2B - Possible Human Carcinogen	

• Sous forme de particules inhalables, la silice cristalline est maintenant considérée comme cancérogène pour l'humain par le CIRC (1). Le risque de développer un cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition aux particules et poussières inhalables produites par le sablage de peinture sèche.

Légende

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP : National Toxicity Program

OSHA : Occupational Safety & Health Administration

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Mobilité dans des milieux environnementaux

Aucun renseignement disponible.

Ozone

Non applicable

Renseignements sur les composants

Toxicité aiguë aux poissons

Methyl ethyl ketoxime

LC50: 48 mg/L (Crapet arlequin poisson-lune - 96 hr.)

Ethyl benzene

LC50: 12.1 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Methyl ethyl ketoxime

CE50 (- UVA): 750 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

Ethyl benzene

CE50 (- UVA): 1.8 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Ethyl benzene

CE50 (- UVA): 4.6 mg/L (Green algae (Scenedesmus subspicatus), 72 hrs.)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

Avertissement au sujet des contenants vides

Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produits. Respecter les avertissements de l'étiquette, même après avoir vidé le contenant. Les vapeurs résiduelles peuvent exploser à l'inflammation.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD

Nom officiel d'expédition

Peinture

Classe (s) de danger relatives au transport	3
No ONU	UN1263
Groupe d'emballage	III
Désignation	UN1263, Paint, 3, III

Au Canada, les liquides inflammables de classe 3 peuvent être catégorisés comme non réglementés en matière de transport terrestre s'ils répondent aux exigences d'exemption générale TMD SOR/2008-34.

ICAO Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

IMDG / OMI Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA : États-Unis	Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.
LIS : Canada	Non - Les composants ne sont pas tous énumérés. Un ou plusieurs composants figurent à la Liste extérieure des substances du Canada.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

<u>Nom chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>% en poids</u>	<u>INRP - Sections 1-4</u>
Aluminum	7429-90-5	5 - 10%	Listed
Benzene, 1,3-dimethyl-	108-38-3	0.1 - 0.25%	Listed
n-Butyl alcohol	71-36-3	0.1 - 0.25%	Listed
Ethyl benzene	100-41-4	0.1 - 0.25%	Listed
Benzene, 1,4-dimethyl-	106-42-3	0.1 - 0.25%	Listed
Benzene, 1,2-dimethyl-	95-47-6	0.1 - 0.25%	Listed

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

<u>Nom chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>% en poids</u>	<u>INRP - Section 5</u>
Stoddard solvent	8052-41-3	10 - 30%	Listed
Distillates, petroleum, hydrotreated light	64742-47-8	10 - 30%	Listed
Benzene, 1,3-dimethyl-	108-38-3	0.1 - 0.25%	Listed
Benzene, 1,4-dimethyl-	106-42-3	0.1 - 0.25%	Listed
Benzene, 1,2-dimethyl-	95-47-6	0.1 - 0.25%	Listed

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la

fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPD

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS

Risques pour la santé	1*
Inflammabilité	2
Réactivité:	0
Protection individuelle	-

Légende HMIS

0 = Danger minimal

1 = Danger faible

2 = Danger modéré

3 = Danger sérieux

4 = Danger sévère

* = Danger chronique

X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par Service de la gestion responsable des produits
Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
800-225-5554

Date de révision : 26-juin-2025
Justification de la révision Non disponible

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée ci-dessus. Cette information est fournie sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs devraient utiliser

cette information uniquement à la suite de l'utilisation de ces matériaux et de la sécurité et de la santé des employés.
Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

Fin de la fiche signalétique